Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Mouharrem 1447
8 Juillet 2025

N° 102

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3795**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3795**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3796**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3801**
Homologation de résolutions **3801**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3801**
Avis aux créanciers **3804**
Convocations
Sociétés anonymes **3805**
Sociétés à responsabilité limitée **3809**
Sociétés communautaires **3809**
Autres sociétés **3809**
Actes Administratifs
Avis au public **3810**
Divers
Avis au public **3811**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale : Société citoyenne locale Essaada

Type : locale

Capital social : 10000 Dinars

Siège social : Dar Eljondi Takelsa

Objet social : Civil agricole

Date et lieu du dépôt des statuts : Tribunal de première Instance de Grombalia le 23/11/2022.

Nombre d'actions à souscrire : 80 actions

Valeur nominale de l'action : 125 Dinars.

Entreprise bancaire : Banque Nationale Agricole, agence Menzel Bouzelfa. La date limite de souscription est du 3/7/2025 au 12/7/2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la date limite susvisée.

L'assemblée constitutive sera tenue le samedi 12 Juillet 2025 à 10 heures du matin, à la maison de la culture de Bir Mroua Takelsa.

Fondateurs : Ridha Ziadi, CIN n°01825288

Ziadi Mohamed Ali CIN N°06384569

Mhedhbi Jilani CIN N°06268734

Ziadi Naceur CIN N°09845774

Ziadi Hazem CIN N°09855591

Ziadi Mohamed Naceur CIN N°09855742

Daoudi Anis CIN N°06403240

Tibaoui Chokri CIN N°06260796.

2025R02039SODB1

Constitution d'une société communautaire locale

- Dénomination sociale : Société la paix des activités agricoles et environnementales (société communautaire locale)

- Siège social : Al Maharah, Al Salam, district d'Al Amra

- Capital souscrit : 10 000 dinars

Activité principale : Agriculture raisonnée (production d'huile d'olive irriguée, élevage et élevage de vaches laitières)

Existence de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts : 7 mars 2025, au Tribunal de première instance de Sfax, sous le numéro 25/07

Nombre d'actions à souscrire, leur valeur en numéraire et le montant à libérer immédiatement : 100 actions, équivalant à 10 000 dinars, à raison de 100 dinars par action

- Date limite de souscription : La dernière date limite de souscription est fixée au 10 juillet 2025, avec possibilité de clôture anticipée ou de prorogation automatique jusqu'à souscription intégrale du capital.

- Agence bancaire : Le produit de la souscription sera déposé à la Banque Tunisienne de Solidarité, agence Sfax 2, sise Route de Tunis, KM 06, Rue Mongi Slim, Sakiet Ezzit, Sfax.

- Conditions de répartition des excédents et de constitution de l'épargne

Si la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de l'exercice :

15 % sont affectés à l'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de l'entreprise privée.

20 % sont affectés à des activités sociales, culturelles et environnementales.

Les bénéfices ou excédents restants peuvent être distribués, jusqu'à un maximum de 35 %, par décision de l'assemblée générale. L'excédent éventuel restant de l'exercice sera utilisé pour développer les activités de la société au niveau local ou régional.

- Assemblée générale constitutive : La date préliminaire de convocation de l'Assemblée générale constitutive et de l'élection du Conseil d'administration a été fixée au 25 juillet 2025. Les participants seront personnellement convoqués à la réunion. La date et le lieu seront fixés ultérieurement par voie d'avis public.

Fondateurs :

- BEN HMID Anis : Architecte, Nationalité tunisienne, résident à Al-Mahara, Al-Salam, Commune Amra - Sfax

- BAHRI Aymen : Journalier, tunisien, résident à Al-Mahara, Al-Salam, Commune Amra - Sfax

- BEN HMID El Houssain : Technicien Supérieur en Informatique, tunisien, résident à Al-Mahara, Al-Salam, Commune Amra - Sfax

- EL SGHAYER Ferjani : Journalier, tunisien, résident à Al-Mahara, Al-Salam, Commune Amra – Sfax.

2025X00917SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

ENDA TAMWEEL

Société anonyme

Capital social : 96.053.600 Dinars

Siège social : Rue de l'Assistance - Cité El Khadra - 1003 Tunis

Identifiant unique : 1347663Q

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 26/03/2025 (enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 9/6/2025 sous QN°M73885 EN°25806542)

- Mme Fatma Hussein démissionne de son poste de Directeur Général Adjoint;

- Mr Noomane Fehri démissionne de son poste d'administrateur.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/5/2025 (enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 9/6/2025 sous QN°M73888 EN°25706545), l'assemblée décide :

Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Le Cabinet Forvis Mazars «ECC Mazars».

La nomination d'un Co-Commissaire aux comptes le Cabinet Conseil Audit Formation «CAF» pour une durée de trois années.

- Un exemplaire des PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 20/6/2025 sous N°202547213 sous Identifiant Unique : 1347663Q

2025402368SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession d'actions

Par acte sous seing privé en date du 15 Mai 2025 et enregistré à la recette des finances de Djerba houmt souk le 16 Mai 2025 sous le numéro 25103270, quittance n°M065386 et suite à un procès-verbal par assemblée générale extraordinaire des associés de la société «la croisière inter île» tenue le 02 Mai 2025 enregistré à la recette de finance de Djerba houmt souk le 6 Mai 2025 quittance °M060015, les associés "Faiza elferjani", Mounir Kamel et Souha Bousaffara ont vendu la totalité de leurs actions détenues dans la société cité "LACROISIERE INTER ILES", société à responsabilité limitée, titulaire d'un identifiant unique n°1592083T, ayant capital social de cinquante neuf mille dinars (59000 TD) et siège social situé à l'avenue de l'environnement Sidi Zayed Houmt Souk 4180 pour l'acheteur «Makrem ben moussa» l'associé et le seul représentant de la société "LACROISIERE INTER ILES" cité.

Toute opposition doit être signalée au siège social de l'acheteur (à El Mey Djerba) dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 25/6/2025.

2025R02004SRLB2

SOCIETE BEN IBRAHIM IMMOBILIERE

SARL au capital 200.000 DT

Cité Mahrajene - Tataouine

MF : 1155377W/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion du 30/5/2024, enregistré à la recette des finances de Tataouine sous le numéro 24702699 quittance numéro M051320 du 31/5/2024, il a été décidé de nommer M. El Hadi Ghouili, titulaire de la carte d'identité nationale n°06562333, comme nouveau mandataire de la société Ben Ibrahim Immobilière, succédant à M. Abdullah Ghouili, à compter du 30/5/2024. Il est ainsi autorisé à gérer et administrer la société, avec tous les pouvoirs légaux pour une durée indéterminée. Cette annonce a été publiée au Registre national des entreprises le 3/6/2024.

2025R02016SRLB2

Société «HAC INTERNATIONAL»

Société à responsabilité limitée S.A.R.L.

Capital social : 4500DT

Siège social : 7 Rue Ain Tounin Ariana Supérieur 2080 Ariana

Matricule fiscal : 1700551G/A/M/000

IU : 1700551G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 février 2025 et enregistré à la recette des finances de Cité administrative Ariana le 14 février 2025 sous le n°25501001 quittance n°M019880 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°202514948 le 21 février 2025, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée da la société HAC INTERNATIONAL et la nomination de Mr Riadh Messai sis au bureau 1-4, immeuble Ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2025402379SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Don d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé fait 27/03/2025 par Maître Mohamed el Jazi enregistré le 27/3/2025 sous le n° 25101752 Reçu n°M37223 à la recette des finances Nabeul Mr Bilel ben Mohamed ben Mohamed Hali cin 06411542 du 27/9/2016 a donné gratuitement tout le Fonds de commerce conçu pour le commerce de télévision et les radios et les articles électroménagers sis à l'avenue Farhat Hached Nabeul à Mr Jaloul ben Mohamed ben Mohamed Hali c.i.n n°06436081 du 24/9/2016.

L'annonce publiée au journal El Chourouk le 2/7/2025.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution au Jort.

2025R02002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté le 25/02/2022, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 02/3/2022 quittance n°M030786 enregistrement n°22200999 et suivant un acte complémentaire daté le 6/10/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet aussi le 13/10/2022 quittance n°M134401 enregistrement n°22905121, rédigés par Maître Yosra Maiza Avocat à la Cour d'Appel, son bureau sis au 8 Rue de la République Nabeul.

Mme Wassila Baba, CIN n°01673279, a vendu à Mme Laabidi Hayet, la totalité du fonds de commerce, exploité comme commerce de Fripe, sis au 56 Rue Habib Thameur Hammamet. Les oppositions seront acceptées, entre les mains de l'acheteur, dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25 Mai 2025.

2025R02003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances de La Goulette le 30/6/2025, sous le n°25205678 société BETA représentée par monsieur Mohamed Wassim Ben Mrad domicilié 93 Avenue Mohamed Elkames le Belvédère Tunis a vendu à Monsieur El Hmidi Rchid domicilié à cité Enozha Seliana tout le fonds de commerce 02 Avenue El Maderssa Laouina Tunis, ce contrat est publié par dar Assabah le 02/7/2025. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat Naghmouchi Fathia 38 avenue Habib Bougatfa, Bardo dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

2025R02005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 20 Juin 2025 et enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis, le

24/6/2025 (Reçu n°M051275 enregistrement n°25202185). La Société L'Abassi et Compagnie Son Gérant Monsieur Tarek L'ABASSI (C.I.N n°00787725) RNE : 0002156 E a vendu toute la deuxième partie la totalité du fonds de commerce superficie 38 mètres carrés à la Société Anis DECO, RNE : 1900382 W son Gérant Monsieur Anis Taboubi (C.I.N n°04676963) situé à l'Avenue Bechir SFAR N°27 Beb Khadra Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Amina Cherif Avocate son Adresse à l'Avenue de Paris N°16 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés du 02/7/2025.

2025R02006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente établi le 21/10/2024 à Tunis enregistré auprès de la recette des finances rue de l'indépendance Bardo quittance n°M010560 enregistre sous le n°25200861 du 5/02/2025.

Mme Manal al Maachaoui a vendu à M. Mohamed Amine ben Hamida l'ensemble du fonds de commerce sis à la rue de Beyrouth n°29 Bardo Tunis et utilisé dans l'activité de nettoyage des vêtements avec tous ses éléments incorporels uniquement à l'exclusion des éléments matériels.

Les objections seront acceptées auprès de l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée dans le journal le Quotidien le 14/02/2025.

2025R02010FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 20/6/2025 enregistré à la recette des finances à Nabeul le 23/6/2025 Quittance n°MO71632 - N° d'enregistrement 25103629. Mr Mohamed Bahroun sis à la rue Sidi Slimen Nabeul a cédé à ses trois fils BACHIR - MELEK - NOUR sis à la rue EL Faraoul Nabeul la totalité du fonds de commerce (industrie et commerce des porcelaines) sis à la RUE EL FARAOUL NABEUL.

Les oppositions doivent être formulées au siège du fonds de commerce. Pendant une période de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» le 28/6/2025.

2025R02011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 9/6/2025, enregistré à la recette des finances Rue de la France - Nabeul le 17/6/2025 sous le n°25202445 quittance n°M044276; Mme. Faten Jeljli, demeurant à l'Avenue Sidi Ali Azzouz- Nabeul, a vendu à Mr. Achraf El Watar, demeurant à la Rue 2 Mars 1934 Bir Chaalouf - Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis 40 Rue Tilleul, Nabeul exploité dans l'exercice de l'activité de vente des volailles et des produits avicoles et alimentation générale. Identifiant unique n°V0958329. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Me Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T. Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du jeudi 3/7/2025.

2025R02012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/11/2024 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 19/6/2025 sous le n°25201882 quittance n°M054999, Mr Zouhair Ajabi a vendu à Sawsen Saidani, le fonds de commerce destiné en tant que activités commerciales de pizza, goûter et crêpe sis à l'avenue Abou Kasem Chebbi n°4 Menzel Bourguiba Bizerte, avec tous ses éléments matériels et moraux moyennant un prix global de dix mille dinars.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien de Bizerte le 21/6/2025.

2025R02017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/6/2025, enregistré à la recette des finances de Zahra le 23/6/2025 selon quittance n°M039123 et sous le n° d'enregistrement 25201661 la Société TB COFFEE a vendu à la Société BOU TE CAFE le fonds de commerce ayant pour activité "Cafétéria et fast-food", exploité dans le local sis à la Rue Habib Bourguiba n°36 Immeuble Iman Zahra Ben Arous.

Les oppositions doivent parvenir chez maître Noureddine Ben Amor à son bureau au 71 avenue de la République (Impasse Andalous) - Mégrine Ben Aous dans les 20 jours de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" du 26/6/2025.

2025R02019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manzel Bourguiba, le 01/7/2025, N° de quittance M058551 N° d'enregistrement 25201991, la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP 1, KM 12, Ezzahra, Ben Arous, a vendu à Mr Chokri Ben Yemna, CIN n°05604027 et Mr Ali Ben Yemna, CIN n°05628235, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente de tous commerce, dans le local sis au Souk Aser N°49, Manzel Bourguiba, Bizerte.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 3/7/2025.

2025R02022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Jomaa Ben Errekik Ben El Hadj H'Sine Garrache, demeurant à la localité d'El Houara, El Itha,

délégation de Mellouleche, CIN n°08255407 a vendu à Mademoiselle Mouna Bent Ali Ben El Houssine Hammouda, demeurant à la cité Ouled H'Mouda à Bradaa et qui a accepté la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à Mellouleche, Avenue Hédi Chaker consistant en une garderie pour enfants avec tous ses éléments corporels et non corporels et ce : par acte sous seing privé en date du 29 août 2023 enregistré à la recette des finances de la Cheba le 6/10/2023 sous le numéro 23201428 (reçu n°46 261).

Cet avis est publié au journal Echourouk du 28/6/2025.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Monsieur Ali Ben El Houssine HAMMOUDA, demeurant à la cité Ouled H'Mouda, délégation de Bradaa, gouvernorat de Mahdia où l'acheteuse a élu domicile et déposé un exemplaire du contrat de vente à la disposition de toute personne concernée.

2025S00881FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 27/6/2025, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 01/7/2025 sous n°25203018 quittance n°M074344. Mr Moncef TIBI, titulaire de la CIN n°07616419 a vendu et cédé à Mr Habib SATLAOUI, titulaire de la CIN n°02052026, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la Vente de Fruits et légumes sis à Souk El Halfaouine N°58 - Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4 juillet 2025.

2025S00887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 19/6/2025 enregistré à la recette des finances route Gremda Sfax le 23/6/2025 quittance n°M064263, enregistrement n°25201767 Monsieur Salah Mehdewi CIN n°09110673 du 21/9/2024 MF : 1141435/Q demeurant à kasr Eljara Bani Khdech Médenine a vendu à Monsieur Hedi Mehdewi CIN n°05702187 du 25/12/2023 domicilié à kasr Eljara Bani Khdech Médenine le fonds de commerce exercé dans le local situé à la route Gremda Km 2.5 Merkez Chaabouni Sfax exploité en tant vente fruits secs et Alimentation Générale en détail pour un prix 4 mille dinars (4000.000 d).

Les éventuelles oppositions seront effectuées chez Monsieur Hedi Mehdewi au local situé à la route Gremda Km 2.5 Merkez Chaabouni Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent dans le journal officiel de la République Tunisienne. Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29/6/2025.

2025X00909FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahlem Bahri, légalisé le 16 et 19/6/2025, et enregistré à la recette des finances de Silimen le 24/6/2025 sous le n°25201619, quittance n°M041819.

La société ALLO MATELAS, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1493295C, dont le siège social est situé au n°10, avenue de l'indépendance, 2097 Boumhel El Bassanne représentée par son gérante Marwa Abbes, a vendu la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis sur le lot n°326 du lotissement de finances, Slimane Riadh et exploité dans l'activité vente au détail de tous types de mousse matelas ressorts, à la société Nouvelle Sotim.SA, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0620656M, représentée par son directeur général Yasine Chaabouni.

Cette annonce a été publiée dans le journal Essabah le 30/6/2025.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, Sfax, dans Un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

2025X00913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat souscrit par maître Jbir Mohamed daté du 30/6/2025 qui a été enregistré à la recette des finances à Sfax le 02/7/2025 sous le n°M063719.

Mme Chhaider Najeh CIN n°01295428 a vendu à Mr Issam Saleh CIN n°04586550 tout son fonds de commerce consistant en un local parapharmacie qui se trouve à la route de sokra km2 Sfax.

Pour toute réclamation consulter l'acheteur sis à l'adresse ci dessus dans un délai de 20 jours a partir de cette publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 4/7/2025.

2025X00915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 2 et 5 mai 2025, enregistré à la recette des finances -le Bardo- le 12/05/2025 (enregistrement n°25202097 quittance n°M043395), Mme Lobna Abdelali, titulaire d'un passeport marocain N°CX7203236 a vendu à Mme Noura Harbaoui, titulaire de la CIN n°09185911, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles el incorporelles à usage de Prêt-à-porter féminin, sis au complexe Badra centre, boutique n°2 immeuble 9 le Bardo Tunis. Cette vente a été publiée aux journaux «Echourouk el Le Quotidien» le 28/6/2025. Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au domicile de la venderesse sis à rue Jakarta N°14 le Bardo Tunis, et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2025402365FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte équitable dressé par l'huissier notaire Salha Tountekti et son assesseur en date du 28-3-2025 sous le numéro 121-52, journal numéro 136-52, Ibrahim ben Mahfouth ben Amor Tweti (CIN n°07540186), un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 38 rue de menthe Ezzouhour 2 Tunis le fonds de

commerce est destiné pour le commerce en détail exploité dans le magasin des industries usagés "Vente de vêtements usagés et anciens"; avec tous ses éléments matériels et immatériels y compris le nom, le client, la désignation et la vente des vêtements et tous types de commerce. A sa mère Baya Bent Abdallah Aneya (CIN n°01996000). Toutes les oppositions sont acceptées au Bureau de Notaire Maître Tounakti Salha sis au 28 bis 1er étage cité Ezzouhour 3 Tunis. Cette annonce est parue au journal Le Quotidien le 02-07-2025.

2025402366FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte équitable dressé par l'huissier notaire Salha Tounakti et son assesseur en date du 28-3-2025 sous le numéro 122-52, journal numéro 136-52, Ibrahim ben Mahfouth ben Amor Tweti (CIN n°07540186), un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 39 rue de menthe Ezzouhour 2 Tunis le fonds de commerce est destiné pour le commerce en détail exploité dans le magasin des industries usagées "Vente de vêtements usagés et anciens"; avec tous ses éléments matériels et immatériels y compris le nom, la clientèle, la désignation et la vente des vêtements et tous types de commerce. A sa mère Baya Bent Abdallah Aneya (CIN n°01996000). Toutes les oppositions sont acceptées au Bureau de Notaire Maître Tounakti Salha sis au 28 bis 1er étage cité Ezzouhour 3 Tunis. Cette annonce est parue au journal Le Quotidien le 02-07-2025.

2025402367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp du 19 et 20/6/2025 enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur Tunis le 23/6/2025 quittance n°M037142 enregistrement n°25201770, Mme Dorra Zayani CIN n°05340476 à Mme Monia Ben Sassi CIN n°04776081 la totalité du fonds de commerce consistant en une boutique de vente des chaussures et maroquinerie avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au n°04 Rue Charles De Gaulle - Tunis. L'adresse des oppositions est fixée au n°04 Rue Charles de Gaulle - Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT. Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et El Chourouk du 02/7/2025.

2025402374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances Kalat Andalous le 19/6/2025, quittance N° M027246, enregistrement n°25201218, Mr. Omar EL GUIZANI a vendu à Mr. Chedly Elayachi la totalité du Fonds de commerce sis à l'Av. 518, Sabelet ben Ammar - Sidi Thabet - Ariana, destiné pour café, immatriculé au registre de commerce sous le N°1574268Z.

Toutes oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T Mr. Omar Elguizani sis à Sabelet ben Ammar - Sidi Thabet - Ariana ou ATTIJARI BANK - Agence Sidi Thabet.

Le Présent avis a été publié dans le journal Le Quotidien du 29/6/2025.

2025402375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce.

Par acte sous-seing privé du 18/06/2025, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 20/6/2025 sous le n°25201903, quittance n°M055518. M. Brahim Ben Soula a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité comme Kiosque TABAC ET JOURNAUX et autres matières sis à l'Avenue de l'Indépendance, Menzel Bourguiba, à M. Elbechir Zaiani Toute opposition doit être déposée au local élu par le vendeur Brahim Bensoula 3 rue Jakarta Cité Ethaoura Ennajeh Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe Assabah et au journal quotidien en langue française Le Temps parus le 01/7/2025.

2025402383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/6/2025, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 01/7/2025 sous le n°25202313 quittance n°M059030 Mr Karim Bouchami CIN n°04652258 a cédé à Mr Maher Baraket cin n°07462055 et Mr Jamal Issaoui cin n°00118149 à par égale, la totalité du fonds de commerce d'une cafeteria sis à la Résidence Ezzahr n°4 sur av Abdermen Mami Borj louzir avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront adressées à "avocats unis khediri et chebil" société professionnelle d'avocats représentée par Maître Mondher Khediri avocat à la cour de cassation au 6 rue de bone tunis. Cette notice est parue aux journaux Assabah et le Temps du 4/7/2025.

2025402389FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 14/3/2025 quittance n°M037595 n° d'enregistrement 25301792, Mr Bechir Elmekkes demeurant à Erriadh Djerba titulaire de la carte d'identité nationale n°03593051 a loué à Siham Aroua demeurant à Erriadh Djerba titulaire de la carte d'identité nationale n°05752525, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente d'alimentation, sis à rue de Bizerte Erriadh Houmt Souk Djerba, avec ses éléments corporels et incorporels, pour une durée 2 ans commençant le 01/3/2025.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur dans les lieux du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R. T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 30/5/2025.

2025R02023FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Monastir le 3/6/2025 sous N°25304139 Quittance n°M044073. La société Touristique Marhaba Beach, SA (Identifiant

Unique n°0019948R), représentée légalement par son Président Directeur Général Mr DRISS Hichem a loué à la société «Souvenirs Gourmets», Sarl, société en cours de constitution, représentée légalement par Mme DRISS Leila, titulaire de la CIN n°09296499, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné à la vente de souvenirs, artisanats «Drugstore» sis à l'Hôtel Hilton Skanes Monastir, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an du 01/6/2025 au 31/5/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "الصحافة et la Presse" du 4/7/2025.

2025S00889FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à El Menzah 6 le 13/6/2025 Quit n°M081682 Enr n°25304812; Madame Mnif Afifa; CIN 00602400; a loué en gérance libre à la Sté MiM dépôt ; IU 1927897L le fonds de commerce sis à la rue 42 Ahmed Tlili Menzah 5 Ariana pour une période de 1 an à partir du 21/6/2025. Toute opposition doit être faite entre les mains de la locatrice à l'adresse du fonds loué dans vingt jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux "Alchourouq et Le Quotidien" du 1/7/2025.

2025402370FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé signé en date du 28 février 2025 et légalisé en date des 5 et 7 Mai 2025, enregistré à la Recette des Finances Avenue Habib Bourguiba n°1 Monastir le 12 juin 2025 sous le n°25304353 quittance n°M045754, la Société ORANGE TUNISIE, société anonyme au capital de 31.335, 600 DT immatriculée au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°0868024 D dont le siège social est sis à l'Immeuble Orange Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord 1003 Tunis - Tunisie, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général Monsieur Thierry MILLET, a loué en location gérance à la société S.C.K TELECOM, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1293605H dont le siège social est sis à l'avenue Habib Bourguiba 2 Impasse Des Roses Ariana, Tunisie représentée aux fins des présentes par sa gérante Madame Assia Mahjoub épouse Hfaiedh la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits et services et toutes prestations ayant un rapport avec la Télécommunication exploité sous la marque et enseigne ORANGE dans le local commercial sis à Monastir, immeuble El Fawz, Avenue El Moujahed Al Akber, Monastir, d'une superficie totale brute de 100 m². La location gérance a été convenue pour une période de trois ans commençant à courir à partir du 11 Mars 2025 renouvelable tacitement.

Cet avis a été publié aux journaux Alchourouk et Le Quotidien du 2 Juillet 2025.

2025402373FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia le 16 Janvier 2025, quittance n°M010680, enregistré sous n°25300562 la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 01 Novembre 2023 renouvelables par tacite reconduction, la STATION AGIL AGAREB sise à Sfax. En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal La Presse de Tunisie du 20 juillet 2025.

2025402386FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia le 16 Janvier 2025, quittance n°M010687, enregistré sous n°25300564 la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 3 octobre 2022 renouvelables par tacite reconduction, la STATION AGIL SFAX PIC VILLE sise à Sfax. En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal La Presse de Tunisie du 20 juillet 2025.

2025402387FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia le 16 Janvier 2025, quittance n°M010684, enregistrement n°25300563 la Société Nationale de Distribution de Pétroles «AGIL ENERGY» sise à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif, demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité Olympique 1003 El Khadhra Tunis gouvernorat de Tunis, pour une durée de deux ans à dater du 01 septembre 2022 renouvelables par tacite reconduction, la STATION AGIL SFAX GP1 sise à Sfax. En conséquence, la Société Nationale de Distribution de Pétroles "AGIL ENERGY" n'aura pas à répondre des engagements de toute nature, contractés par la Société AGIL De Gestion et Services SA "S.A.G.E.S" représentée par Mr Mohamed Hedi Cherif durant sa gérance.

Cet article a été publié au journal La Presse de Tunisie du 20 juillet 2025.

2025402388FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom : Amicale des employés et travailleurs de la municipalité Hbebsa

Lieu : Hbebsa Sud, Gouvernorat de Siliana.

Objectifs :

- Renforcer les liens d'amitié et de coopération entre tous les employés et cadres de la municipalité Hbebsa.

- Développer la coopération entre eux dans les domaines social et culturel.

- Organiser des activités récréatives et culturelles pour les membres et leurs familles dans la municipalité de Hbebsa.

Membres :

- Président : Radhwen Taimoumi

- Trésorier : Mahdi Chihaoui

- Secrétaire générale : Jamila Mahmoud.

2025R02007APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Fidèle de l'Ecole El Bochra à Kalaa Séghira

Objet : Educatif.

But :

Contribuer à l'entretien et à la modernisation de l'école, en coordination avec les autorités compétentes, conformément à la loi. Contribuer à l'ouverture de l'école sur son environnement. Œuvrer au renforcement des liens entre les générations successives afin de créer des passerelles de communication.

Siège : Avenue Habib Bourguiba N°4 en face de la Ferme de Néjib El Amri-Kalaa Sghira

N° et Date de déclaration : RR438262041TN du 02/07/2025

Président : Sofiène Touati

Trésorier : Adnène Haouij.

2025S00886APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires Immeuble Lafrane City II sis à la Route de Lafrane km 5 - Sfax

En vertu du PV de l' AGO de l'Immeuble Lafrane City II, du 23/01/2025, enregistré à la recette des finances le 25/04/2025 sous le N°25801237, quittance n°M043704.

L'AGO a ratifié l'élection d'un bureau syndicat qui se compose de :

- Mme Mona Turki : Présidente du syndicat.

- Mme Ameni Sallemi : Trésorière

- Mr Ayman Ghribi : Membre.

2025X00914APSF2

Procès-verbal du syndicat

Résidence EL WALID 1 Agba Tunis

Suite à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée le 15/6/2025 à 11h avec la présence de 60% des résidents. Il a été élu Med Ali Béchikh titulaire de la CIN n°04650044 délivrée le 01/8/2018 comme président du syndicat, Mr Fethi Ferchichi en tant que trésorier, Mr Hatem Tlili comme secrétaire général et Mr Karim Omrani comme secrétaire général adjoint à partir du 15/6/2025 d'après le PV enregistré le 20/6/2025 à la recette des finances de Sidi Hsine sous le n°25702421 et le reçu n° M074228.

2025402364APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Fares Mabrouk

Avocat à Médenine

11 Avenue 2 Mai - Médenine

Partie poursuivante : Mataug Jamal Abdlnaceur ouvrier demeurant à Swihel Zarzis.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Fares Mabrouk, 11 Avenue 2 Mai Médenine.

Partie saisie : Héritiers Faraj Eddehech : Cherih Layla Bent Mouhammed, ses fils Mabrouka, Hbib et Amna en chômage demeurant à Swihel Zarzis.

Immeuble saisi : immeuble situé à Swihel Zarzis gouvernorat de Médenine consistant en une maison son ouverture vers l'ouest avec les bornes suivantes :

- De l'ouest : terrain appartenant aux parties saisies (L-14 m).

- De nord : rue (L- 20.8 m)

- De sud : l'habitation de d'AHECH Saad (L- 20.7 m)

- De l'est : immeubles appartenant à D'ahech Fraj et Mohamed (L-14.9 m)

Cette maison comprenant une véranda, un hall deux pièces, une cuisine, salle de bain soit une superficie totale de 300m dont 121.6m bâti.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de quatre vingt quatre mille dinars (84000d) outre les frais de poursuite, suivant la valeur fixée par l'expert Sakli Magtouf en vertu de l'ordonnance sur requête n°165980 rendue par monsieur le président du tribunal de première instance de Médenine, le 29/12/2021.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi 6/8/2025 à 9 h et suivante à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine palais de justice.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine de 8h à 18h00, comme il est possible de consulter le cahiers des charges à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine ainsi qu'à l'Etude de l'avocat poursuivant toute personne qui veut participer à l'adjudication doit consigner le 1/3 de la mise à prix avant la séance, en espèce ou par chèque certifié. Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention au préalable de l'autorisation de monsieur le Gouverneur.

2025R02001VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Médenine

Immeuble Colisée Premier étage

Tél : 75 643 113

1) Créancier saisissant :

Ammar Ben Hamida travailleur élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

en sa qualité d'Emprunteur -

2) Débiteur saisi :

Mohamed ben Ali ben Chibeni Lakhdhar, le numéro de son cin 05068526, travailleur, sa nationalité Tunisienne, réside à l'avenue El Gammoudi Charef Médenine (Registre du commerce inconnu)

- en sa qualité de débiteur -

3) L'avocat qui fait le suivi :

L'avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba, Médenine Immeuble Colisée Premier étage.

Immeuble saisi :

Consiste en 4000 parts indivises objet de la saisie, du titre foncier N°34576 Médenine, dénommé "hanen2" situé à Médenine Est délégation Médenine sud Médenine Direction de la Qibla de la rue de Hessi Amor Médenine, Le creux la Route Péréférique, superficie 33459 m² divisé en 33459 parties et construit d'une parcelle de terre, polygonal contient 24 pieds d'oliviers La plupart d'entre eux saisie au niveau des creux et quelques Bornes en terre pour retenir l'eau et Lieu résidentiel au niveau De la direction de la Qiblah l'est et Bâtiment parallèle de la route péréférique divisé en deux sols rez-de-chaussée menuisier et premier étage habitation, sis de la Qiblah Boutique commerciale la moitié avant parallèle de la route pavée se trouve hors du titre foncier n 34576 Médenine et l'autre moitié inclus dans le titre foncier 34576 Médenine et les limites :

Qiblah : un peu la route péréférique et la plupart La propriété d'autrui parallèle à la route préférée

Est : Verser de l'eau et après la propriété d'autrui LE CREUX : la route de Hassi Médenine

L'Ouest : la propriété d'autrui Puis vient l'intersection de la route péréférique avec la Route de Hassi Médenine

Mise à prix :

Cent cinq mille cent quatre vingt seize dinars et 210 millimes (105.196.210D) d'après estimation faite par l'expert Monsieur Dhaou Echaafi, chargé suivant ordonnance sur requête rendue par Monsieur le président du tribunal de Première Instance de Médenine, le 24.01.2024, sous le N°182716, outre les frais de poursuite Le tribunal et audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu Mercredi six Août deux mille vingt cinq (06/08/2025) devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine, à partir de 09 h et suivantes.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours.

N.B. : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix. La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R02018VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisisseur : 1) Dalila Bent Mohamed Ben Amor Farah CIN 03851983 2) Fatma Bent Salem Ben Ali Jéribi CIN 09427841, toutes deux actives, résident à l'avenue Hédi Chaker Mahdia et ont élu l'adresse de leur contact au bureau de leur avocat Maître Kamel Chérif sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia.

A l'encontre de : Salem Ben Ali Ibn Hadj Hassine Jéribi CIN 03873283, actif et résidant à l'avenue Hédi Chaker La Chebba Mahdia

Avocat poursuivant : Maître Kamel Chérif, l'avocat, dont le bureau est sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia

Le bien immobilier saisi : C'est la totalité de l'immobilier objet du titre foncier n°29586 Mahdia dénommé «Salem» composé d'une seule pièce dont la superficie totale est 25, 03 ares parcellée en 325 parts. Cet immobilier représente un habitat conformément à la demande d'enregistrement facultatif n°6384 présentée le 28/4/2005 et stipulant l'enregistrement de l'immobilier à compter de la date de la présentation de la demande au profit du demandeur de l'enregistrement. Le titre foncier rédigé par l'administration de la propriété foncière agence de Mahdia comprend les informations suivantes : N° du titre 29586 Mahdia, Nom du propriétaire : Salem Ben Ali Jéribi, emplacement de l'immobilier : Avenue Hédi Chaker La Chebba Gouvernorat de Mahida, Sa superficie : 25, 03 ares parcellée en 325 parts, Nombre de parcelle : une seule parcelle, contenu de l'immobilier : Terre comprenant une construction à vocation d'habitat.

Ce titre est rédigé en application du jugement émis par le Tribunal Foncier de Mahdia le 13/5/2009 suite à la demande d'enregistrement facultatif n°6384 présentée le 28/4/2005, le numéro d'ordre du registre des dépositions Volume n°69 numéro 237 Mahdia, enregistré à Sousse le 19/11/2009.

Enregistrement d'avertissements faisant foi de saisi immobilier en date du 24/3/2017

Objet de l'enregistrement : Le titre foncier comprend 02 avertissements faisant foi de saisi immobilier enregistrés par des procès-verbaux officiels et enregistrés à leurs dates et ont périmé par l'effet du temps

Mise à prix : La valeur d'ouverture de la vente de l'immeuble est fixée à cent deux mille cinquante dinars (DT. 102050, 000) et les frais fixés par le Tribunal sont en sus.

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia le Mercredi correspondant au six août deux mille vingt-cinq (6/8/2025) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'immeuble : Il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

Participation à l'adjudication :

La participation à l'adjudication est permise à tout intéressé par le biais d'un avocat non stagiaire et après avoir présenté une justification du blocage du tiers de la mise à prix. Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une h autorisation préalable du gouverneur.

2025S00885VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Société EL IMTIYEZ, société à responsabilité limitée, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0864415 Y, demeurant à l'avenue d'Algérie n°47, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un appartement objet du titre foncier n°85904 Sfax dénommé «Errahma» sis au premier étage d'un immeuble de trois étages à l'avenue d'Algérie n°47 Sfax dans une zone d'habitation, sa superficie couverte est de 123 m² avec les parts communs et indivises, son entrée est ouest, son sol en tartare et ses murs sont peints. Le plafond est en béton de 3 mètres d'hauteur et recouvert de plâtre. L'appartement comprend un couloir et un atelier avec une porte fenêtre ouvrant en façade sur une terrasse, une porte fenêtre souterraine ouvre sur un balcon et trois fenêtres souterraines, une pièce avec une porte fenêtre ouvrant sur un balcon et une cuisine aux murs recouverts de porcelaine et équipée de sous armoires, des armoires suspendues et une armoire murale avec une porte fenêtre ouvrant sur une terrasse, une salle de bain entièrement équipée, une cabine de douche avec parquet, une pièce avec une armoire murale et une porte fenêtre ouvrant sur un terrasse et une pièce avec une porte fenêtre souterraine. L'appartement est équipé de l'électricité et de l'eau, bon état de construction, trois bons ont été supprimés pour combiner trois chambres afin de préparer l'atelier dans le coin souterrain Est et elle est exploitée par la débitrice pour la fabrication du gâteau.

Mise à prix : Cent quatre vingt quatre mille et cinq cent dinars (184.500,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, le lundi 4 Août 2025 (4/8/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2025X00910VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Salah Lamia

Avocat à la cour de cassation

28, rue Victor Hugo

Partie poursuivante : Zouhaier ben Abderrzak ben Mohamed Hadded, titulaire de la C.I.N n°03969588. Domicile élu à l'étude de Maître Ben Salah Lamia bent Msarra avocat à la cour de cassation 28 rue Victor Hugo - 3000 Sfax.

Partie poursuivie : HALIM ben Mohamed Abdallah ben Ameur Charfeddin, titulaire de la C.I.N n°05348334, domicilié à Rue jasmin n°10 Sakiet Eddeir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Salah Lamia bent Msarra, avocat à la cour de cassation, 28 rue Victor Hugo - 3000 Sfax.

Immeuble saisi : appartement dans l'immeuble JULIA (auparavant CHahd) sis à la route Mahdia km 5 rue jasmin n°10 non achevé au 2ème étage limité au sud et nord par un autre appartement, de l'ouest propriété d'autrui de l'Est les escaliers de l'immeuble dont elle ouverture avec 142 m² de superficie sans prendre compte des parts communes. L'appartement se compose d'un salon avec un balcon, un séjour, 2 chambres à coucher, une cuisine, salle de bain et un couloir sachant qu'à la date de l'expertise une partie du coté sud ouest a été séparée par un mur rendant l'appartement se compose d'une chambre, un salon, une cuisine et une salle de bain et sa superficie devient 95 m² comptant que la partie séparée n'a aucun accès sachant que l'appartement n'est pas liée ni par l'eau ni par l'électricité.

Mise à prix : cent vingt sept mille huit cents dinars (127.800.000).

Jour et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 4/8/2025 à 9h devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax.

Les conditions de visite : Toute personne, voulant acheter, a le droit de visiter l'immeuble chaque jour pendant le temps de travail sauf les vacances.

La participation aux enchères nécessite la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix avec ministère d'Avocat. Le paiement ne peut être effectué qu'au comptant ou avec un chèque certifié par la banque.

2025X00911VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un bien immobilier

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Matricule fiscal : 797021/F

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - Identifiant unique 0000221 M.

La partie saisie : Adel ben Mohammed ben Ammar cin 08402304 gérant d'une société, en tant que caution hypothécaire de la

société siliplast domicilié au 13 rue Imam Ibn Arafa cité Ryadh Fouchana ben Arous marié 3; Amel Nammouchi cin n°107132596 selon les partages des biens et entant qu'approbatrice domicilié à la même adresse que son mari.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F.

L'immeuble objet de la vente : les parts indivises objet de la vente sont de l'ordre de 2000 parts sur 6531 appartenant au titre foncier n°103298 Sfax d'une superficie de 2000 mètres carrés. Les parts indivises objets de la vente sont constituées par une parcelle rectangulaire et limitées par un immeuble à la propriété d'un tiers du coté nord du coté sud du coté est par la rue Fares Khouri et coté ouest par un immeuble propriétaire d'un tiers.

La partie juridique de l'immeuble :

La superficie couverte du rez-de-chaussée et qui est réservée à l'administration est de 160 mètres carrés.

La superficie couverte du 1er étage est de 160 mètres carrés

La superficie couverte de l'entrepôt est de 783 mètres carrés.

La valeur de la construction :

La construction objet de la vente a été construit au début du siècle dernier et fait partie de la zone anciennement dénommée petite Sicile limitrophe à l'ancien port de Tunis.

La valeur de la construction réservée tout d'abord concernant l'administration

Et 320 dinars le mètre carrés concernant tout le rez-de-chaussée et de 140 dinars concernant le 1er étage et de 180 dinars concernant la partie restante réservée à l'exploitation d'un entrepôt.

La totalité de la valeur de l'édifice est deux mille cent dinars et sa valeur totale est deux cent quatorze mille et cinq cent quarante dinars.

La valeur de mètres carrés du terrain est de mille quatre cent soixante-dix dinars. La description du bien immobilier objet de la vente a été faite par l'expert Slah Zarrouk selon son rapport en date du 25/10/2023 et en vertu de l'ordonnance sur requête n°5198 du 31/7/2023.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à cent soixante mille dinars (160.000,000 D) majorée des honoraires el des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mercredi 30 juillet 2025 (30/7/2025) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2025402376VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des procédures de liquidation des biens communs

Ordonnance sur requête N°16387 délivrée par le tribunal de première instance de Sousse.

Mr Mohamed Braham annonce en sa qualité de liquidateur des biens communs de dossier N°306 la clôture des procédures de liquidation des biens communs de Mr Anis Ben Ayed et Lobna Ali en vertu de la décision judiciaire rendu par le juge commissaire daté le 6/5/2025.

2025S00883VEPA2

Report Vente de Biens Immeubles

Appartenant à la B.F.T.

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Banque en Liquidation

RNE : 0000122K

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

En vertu de l'ordonnance du juge contrôleur près du Tribunal de Première Instance de Tunis du 30/6/2025, de Mr Salah Feki, Liquidateur de la BFT, informe le public du report du délai de réception des offres de vente biens immeubles appartenant à la BFT, ci-après :

1/ Titre foncier n°117155Tunis, sis à Tunis à l'angle de la rue Hédi Nouira et la Rue Ibnou Chamaa Tunis.

2/ Titre foncier n°20705 Ben Arous, sis à l'angle de la Rue du Kods et Rue Ibn Jazzar à Hammam Echatt.

3/Titre foncier 50585 Tunis, sis à Tunis, à l'angle de la rue Ali Dargouth et Saad Zaghloul.

4/ Titre foncier 103555 Tunis, sis à la Rue Mohamed V.

5/ Titre foncier 586721 Nabeul, sis à la Rue de Sicile Soliman Plage.

6/ Titre foncier 12196 Sfax, (16425èmes/32850parts) sis à Imadat Sidi Daher, Bir Ali Ben Khelifa, Sfax.

7/ Un appartement sis au 3ème étage de l'immeuble N°6 résidence Mourouj Route de Menzel Chaker Sfax.

Il est à rappeler que toutes les entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège social de la BFT, sis à Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir le Belvédère - 1002 - Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 500 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro 10006035 1881375 788 93. Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le liquidateur de la BFT à l'adresse de la BFT ci haut citée au plus tard le 22/9/2025. Les visites se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur Tél : (98440598).

2025402369VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance du Kef annonce la décision du juge commissaire du 10/5/2024 dans l'affaire n°33 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la

somme de 23.089,810 dinars consignée à la recette des finances du Kef le 22/02/2023 quittance n°M009345 contre SOCIETE ZAGROM sise à la zone industrielle Kalaat Sinan Kef à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025402371VEPA2

Vente de Bijoux

Ordonnance sur requête n°16015 du 24 avril 2024

Tribunal de première Instance de l'Ariana

Le liquidateur Atef Azizi, met en vente des bijoux sous forme d'appel d'offre avec plis fermés pendant deux mois à partir du 30 Juin 2025, pour les intéressés veuillez contacter le liquidateur pour octroyer le cahier des charges, prix 150 dinars non remboursable.

Pour plus d'information contactez le liquidateur Atef Azizi Adresse : 291 Résidence Mariem, avenue de l'Indépendance A524, 2080 Ariana ou par Mail:tribunaltunisie@gmail.com/ou par N° de téléphone : 23777575.

2025402382VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 01/8/2025
«Unimed»

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Au capital de 32.000.000 DT

Siège social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse

Identifiant unique : 020190J

N° affiliation CNSS : 134571-32

Messieurs les actionnaires de la société «Unimed», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 01 août 2025 à 10H00 à l'hôtel Sheraton Tunis et ce à l'effet dé délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation;

- Lecture et approbation des rapports à l'activité de la Société et au Groupe UNIMED du Conseil d'administration relatif à l'exercice social 2024.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de la Société et du groupe UNIMED relatif à l'exercice social 2024.

- Approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 200 (et de l'article 475) au code des sociétés commerciales, durant l'exercice social 2024 ;

- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice social 2024 ;

- Affectation au résultat de l'exercice social 2024 ;

- Allocation de jetons de présence aux administrateurs

- octroi dé quitus aux administrateurs au titre de l'exercice dos au 31/12/2024 ;

- Désignation des membres du Conseil d'administration;

- Désignation de l'un des commissaires aux comptes ; et

- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «UNIMED»,

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs généraux ou leurs gérants ou toute autre personne dûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025R02013SANB3

Nom social : Société Tunisienne de Plastique

Siège social : Rue Koweït Feriana - Kasserine 1215

Forme juridique : société Anonyme

Capital social : 1.300.000 dinars

Matricule fiscal : 1426391 B

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Plastique sont Invités à tenir l'assemblée générale ordinaire le vendredi 01 août 2025, à dix heures du matin, au siège social de la société, sis à la Rue Koweït Feriana 1215, dont l'ordre du jour comprend les points suivants :

Premièrement : Approbation des délais pour l'assemblée générale ordinaire

Deuxièmement : Approbation du rapport du commissaire aux comptes et des états financiers pour l'exercice 2024

Troisièmement : Approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2024

Quatrièmement : Répartition des résultats pour l'exercice 2024

Cinquièmement : Déterminer la prime de présence pour l'exercice 2024.

2025R02020SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie (Groupe STB)

S.A au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux Et

Entrepôt Réel de Tunisie sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra jeudi 31 juillet 2025 à dix heures au siège de la société sis au 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027 ;

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R02021SANB3

Convocation

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme

Au capital de 39 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister, le Mardi 29 Juillet 2025 à 10 Heures, au Siège de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024 du Groupe ALKIMIA.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit.

7- Affectation du résultat net de l'exercice 2024.

8- Renouvellement du Mandat des deux commissaires aux comptes, 2025-2027.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGO sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en Bourse, sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée Générale.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2025R02025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exceptionnelle

Exercice 2024

BH BANK

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis

Identifiant unique : 0024588W

La BH Bank informe tous les actionnaires qu'une Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle se tiendra le 26 avril 2025, à dix heures du matin, au siège social de la banque : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour portant sur l'approbation de la désignation des commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au site web: www.bhbank.tn et à la Direction du Pilotage des Participations et des Filiales, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage Montplaisir - Tunis.

2025R02026SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique El Hana Hannibal Palace

SA au capital de 5.650.000 dinars

Port El Kantaoui - Sousse

MF : 28424 SAM 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière Et Touristique El Hana Hannibal Palace sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 02 Août 2025 à 10h heures au siège social de la société sis à l'hôtel Hannibal Palace à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2024.

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2024,

- Approbation des conventions réglementées, article 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Fixation des jetons de présence.

- Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2024,

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Délégation pour l'accomplissement des formalités.

2025S00884SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT

Ste anonyme

Au capital de 2.250.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Aboubaker Sfax

Identifiant Unique : 1228514P

Monsieur le commissaire aux comptes et messieurs les actionnaires de l'INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET

MANAGEMENT société anonyme au capital de 2.250.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1228514P sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 Août 2025 à 9 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de l'état du patrimoine et des dettes de la société préparé par le liquidateur.

2- Approbation du projet de liquidation du patrimoine et des dettes de la société préparé par le liquidateur.

3- Pouvoirs pour formalités.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025X00916SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

(2ème AGO)

Société Maghrébine de Bâtiment et de construction

S.A. au capital de 150 000 Dinars

IU : 1129637Y

Les actionnaires de la Société Maghrébine de Bâtiment et de construction sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire sur une 2ème convocation (2ème AGO) qui se tiendra le 31 juillet 2025 à 10 heures au siège de la Société, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2017 et 31.12.2018.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018.

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2017 et 31.12.2018.

5. Approbation des états financiers au 31.12.2017 et 31.12.2018.

6. Affectation du résultat relatif aux exercices 2017 et 2018.

7. Approbations des conventions réglementées effectuées en 2017 et 2018.

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion des exercices 2017 et 2018.

9. Nomination des Administrateurs.

10. Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2025402372SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TECHNO-LOGIKA

Société anonyme

Au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : Avenue Fattouma Bourguiba, résidence Tej Ezzahra, bureau n°23 la Soukra

Identifiant Unique : 0961537B

Messieurs les actionnaires de la société TECHNO-LOGIKA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 juillet 2025 à 10 heures au siège social de la société TECHNOLOGIKA situé à l'Avenue Fattouma Bourguiba, résidence Tej Ezzahra, bureau n°23 la Soukra en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des délais et des formalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture des états financiers ainsi que le rapport du conseil d'administration pour l'année 2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

4. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

5. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation s'il y a lieu des résultats

8. Pouvoirs pour formalités.

2025402378SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ERRYADA DE PROMOTION IMMOBILIERE

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

IU : 1061515T

Les actionnaires de Société Erryada de promotion Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 Juillet 2025 à 11 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt B2 centre Urbain Nord 1003, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel administrateur suite au décès d'un administrateur

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

2025402381SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MEDIA INVEST

S.A au capital de 1053 100 Dinars

Siège social : 05, Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1118246B

Messieurs les actionnaires de la société Media Invest, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 juillet 2025 à 9 heures au siège de la société Al Karama Holding, sis à la Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard pris dans l'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées conclues au titre de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2025402384SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDIA INVEST

S.A au capital de 1 053 100 Dinars

Siège social : 05, Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1118246B

Messieurs les actionnaires de la société Media Invest, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 31 juillet 2025 à 11 heures au siège de la société Al Karama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société;

- Modification de l'article 4 des statuts;

- Maintien de l'activité de la Société;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2025402385SANB3

Report de la Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La Société "Lloyd Tunisien" SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002395T

Il est porté à la connaissance des Actionnaires de la Société "LLOYD TUNISIEN" que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aurait lieu le 30 Juin 2025 a été reportée au mardi 22 juillet 2025 à 8 H et se tiendra au siège de la Société LLOYD TUNISIEN, sis à l'Avenue de la Monnaie, Immeuble Lloyd, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,

2. Création du poste du vice-président du conseil d'administration et fixation de ses pouvoirs,

3. Modification des statuts de la société,

4. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2025402404SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. de capital social : 80 600 700 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N° CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 juillet 2025 à 11h30 au siège de la Direction de la Promotion et de l'Information Médicale de la Société sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les Jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

- L'approbation de l'opération de fusion par absorption de la société IFRIKIA Santé par la société SAIPH, sans augmentation du capital de la société SAIPH.

2025402405SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. de capital social : 80 600700 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N° CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2024 qui se tiendra le mardi 29 juillet 2025 à 10h00 au siège de la Direction de la Promotion et de l'Information Médicale de la Société sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice comptable 2024.

5- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales au titre de l'année 2024.

6- Lecture du rapport de gestion des sociétés du groupe SAIPH pour l'exercice clos le 31/12/2024.

7- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024.

8- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 475 du Code des sociétés commerciales au titre de l'année 2024.

9- Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2024.

10- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'année 2024.

11- Délégation pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

2025402406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024

De la Société STERIPHARM

S.A. de capital social : 14 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N° CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société « STE RIPHARM » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 29 juillet 2025 à 9h00 au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2024.

2- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 et les conventions règlementées objet des articles 200 et 475 du CSC.

6- Quitus aux membres du Conseil d'administration sur l'exercice 2024.

7- Désignation ou renouvellement des commissaires aux comptes.

8- Délégation pour l'accomplissement des publications.

2025402407SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNICAM SARL

SARL - Capital social 225 000.000 dt

Siège social : 11, Rue de Mercure Zone Industrielle Ben Arous

RNE : 1124839K

A l'attention de : Associés de la société TUNICAM SARL

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TUNICAM SARL qui se tiendra le 22/7/2025 à 10h30 à l'IMMEUBLE CARTE lot BC4 Centre Urbain Nord pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024

3. Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024 et affectation du résultat

4. Approbation du plan de restructuration engagé

5. Quitus aux gérants

6. Changement du gérant

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

8. Questions diverses

9. Pouvoirs pour formaliser

Conformément aux statuts, les documents comptables et les rapports sont tenus à votre disposition au siège social.

Nous vous prions de bien vouloir être présent(e) ou de vous faire représenter, le cas échéant, par procuration écrite.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

2025R02008SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STE TRANSVET - SARL

Capital social : 2 670 000.000 dt

Siège social : 11 Rue De Mercure Zone Industrielle Ben Arous

RNE : 1364434B

A l'attention des Associés de la société TRANS-VET

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TRANS-VET qui se tiendra le 22/7/2025 à 10h à l'IMMEUBLE CARTE lot BC4 CENTRE URBAIN NORD pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024

3. Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024 et affectation du résultat

4. Approbation du plan de restructuration engagé

5. Quitus aux gérants

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

7. Questions diverses

8. Pouvoirs pour formaliser

Conformément aux statuts, les documents comptables et les rapports sont tenus à votre disposition au siège social.

Nous vous prions de bien vouloir être présent(e) ou de vous faire représenter, le cas échéant, par procuration écrite.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

2025R02009SRLB3

Sociétés communautaires

Réunion

Constitutif

La société citoyenne locale EZZOUHOUR à Oued elgsab Weslatia Kairouan Informe les participants que l'assemblée générale constitutive de la société sera tenue le 20/9/2025 à 9H du matin à l'espace de Farhani Elhathili à Oued elgsab Weslatia-Kairouan. Et la date de souscription sera prolongée jusqu'à 18/9/2025.

Pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

- L'Approbation de statuts de la société

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Election des membres du conseil d'administration Contacté Chaher Cherif : Tél : 29239801.

2025S00882SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles "NOUR CAP BON"

Capital social : 7000 dinars

Siège social : Route de Nabeul Tazarka 8024

Matricule fiscal : 15723915

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société au siège de l'URAP de Nabeul en réponse au premier appel le jeudi 24 Juillet 2025 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Récitation du rapport du conseil d'administration 2024

1. Récitation du rapport du commissaire aux comptes 2024

2. Approbation des Rapports et pièces comptables

3. Accorder le brevet aux gestionnaires

4. Mise à jour de la liste des adhérents

5. Acceptation d'adhérence des nouveaux adhérents

6. Approbation de l'affectation et la répartition des excédents pour l'exercice comptable 2024.

Note : les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

2025R02014SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/7/2025

Société "SMCSAM"

Siège social : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 Cité El Khadra Tunis

Matricule Fiscal : 1496933Y/N/M/000

Messieurs les adhérent de la SMCSAM "LITASSOUIK" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le Mardi 29/7/2025 à 10 heures du matin au siège de la société sis au 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003, Cité El Khadra Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et discussion des rapports moral et financier sur les exercices 2023-2024.

2- Lecture et discussion des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2023-2024.

3- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2023-2024.

4- Prise de décision sur certains contrats de location.

5- Prise de décision sur certaines dettes.

6- Mise à jour de la liste des adhérents.

La présence de l'adhérent est souhaitable, mais en cas d'empêchement chaque adhérent peut délivrer un mandat de représentation à un autre associé, comme le stipule le statut de l'SMCSAM "LITASSOUIK".

2025402380SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Khardeni Bilel a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°11198 en date du 4 juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux CHRAYTIA SUD de CHRARDA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat.

Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de CHRARDA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de CHRARDA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Selmi Kaiis a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°11193 en date du 4 juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à la commune de Nasrallah - Sidi Bouzid de CHRARDA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de NASRALLAH Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de NASRALLAH ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Bazdia Ibrahim a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°11598 en date du 12 juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux CHWEYHIA de CHRARDA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de CHRARDA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de CHRARDA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Dhifaoui Chaaben a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°11979 en date du 18 juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux CHOUAIHIA de CHRARDA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation CHRARDA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de CHRARDA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Mourad Aboud, gérant de la société «huilerie elkhir aouled slimen» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le

n°6600/5 en date du 25 avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en constitution d'une huilerie située prés de la route essalama au point de kilométrage n°1.800 région Aouled Slimen délégation bir elhafay du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation bir elhafay et la commune bir elhafay.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué bir elhafay ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune bir elhafay dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Zayed Brahmi, gérant de la société «zayed b omara des huiles extra ZOH» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°5889/5 en date du 14 avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie située prés de la route locale n°889 au point de kilométrage n°18.00 et la route essalama au point de kilométrage 0 région frayou délégation hechria du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation hechria et la commune sidi bouzid.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué hechria ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Brahim Hcini a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°4141/5 en date 11 mars 2025 en vu d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie, situé à la localité sidi lefi délégation ouled hafouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation ouled hafouz et la commune ouled hafouz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué ouled hafouz ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune ouled hafouz dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme Bachra bent Mohamed ben Ali Fitoui annonce qu'elle possède un terrain superficie de 4973.5 m² sise à la route Manzel Cheker km 13 et que son acte de propriété qui se présente par un acte de donation enregistré à la recette des finances de Sfax le 9/5/2003 reçu n°M037606 par le notaire Melek Mathyoub et son assise est perdu et qu'elle désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Nisrin Fekih sise à Elmadina Elatigua n°67 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00912DIVD2